



DECISION DU MAIRE N° DEC-2025-003
(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : commande_publique / Marchés publics

Le Maire de Vendegies sur Ecaillon ;

- VU la délibération DCM 2024/6/3 en date du 17/09/2024 arrêtant le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de la salle communale ;
- VU la délibération du 28 juin 2022 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU la délibération n° 2025/2/6 du 27/03/2025 relative au budget primitif 2025 de la commune et la délibération n° 2025/5/4 relative à la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 – De conclure un marché de travaux avec les entreprises suivantes pour les lots suivants

Lot n°	Dénomination	Entreprise attributaire - Ville	Montant H.T.
1	GROS-ŒUVRE/VRD/RAVALEMENT DE FACADE	BFM CONSTRUCTION - BUSIGNY	59 152,78 €
2	CHARPENTE/COUVERTURE/BARDAGE	TAISNE TOITURE PIRSON - GOMMEGNIES	60 293,50 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	NORD ALU MENUISERIES – DOUVRAIN	6 721,79 €
4	AMENAGEMENTS INTERIEURS	MENUISERIE DE GRAEF - CAUDRY	17 794,64 €
5	ELECTRICITE/PHOTOVOLTAIQUE	EIN – CAUDRY	31 920,14 €
6	CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE/SANITAIRE	DOUAY COLLINSE – CAUDRY	44 839,13 €
7	SOLS SOUPLES / PEINTURES	2HM - CAMBRAI	13 149,50 €

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – La présente décision sera

- Transmise au Représentant de l'Etat
- Affichée sur le site internet de la commune
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Date de publicité sur site internet : 24/10/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 24/10/2025

Fait à Vendegies, le 24 octobre 2025.
Le Maire, Jean FAURE

